

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 16 NOVEMBRE 2021

Le seize novembre deux mil vingt et un, à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 9 novembre 2021, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Emmanuel FAVEY, Maire.

Etaient présents :

M. Emmanuel FAVEY, M. Régis DAVID, M. Dominique JAYOT, M. Serge DUJARDIN, Mme Véronique KIEFFER-JOLY, M. Jean-Paul BRIET, Mme Anne HAUGUEL, M. Jean-Claude LAVENU, Mme Delphine LECONTE, M. Laurent MALANDAIN et M. Joël TRÉPIED.

Etaient absent(e)s excusé(e)s et représenté(e)s :

M. Pierre-Alain BERGER, pouvoir à Mme Anne HAUGUEL
Mme Annie LEPRINCE, pouvoir à M. Joël TRÉPIED
M. Johan MILLET, pouvoir à M. Emmanuel FAVEY

Etait absent :

Secrétaire de séance : M. Dominique JAYOT

Afin de respecter les règles sanitaires liées à la Covid 19, Monsieur le Maire a organisé cette réunion de Conseil Municipal, salle des Pommiers respectant ainsi les consignes édictées par la Préfecture.

Avant d'ouvrir la séance, Monsieur le Maire fait part à ses collègues de la réception en mairie de la lettre de démission, en date du 27 octobre dernier, de Mme Laurence BERTOT, conseillère municipale. Après un échange sur les raisons de sa décision, Monsieur le Maire a acceptée cette démission qu'il a transmise à la Préfecture.

Joël Trépiéd demande quels sont les motifs de sa démission. Monsieur le Maire annonce qu'elle lui a confié ne pas se sentir à sa place, qu'elle ne se retrouve pas dans les commissions, que les compétences de certains élus ne sont pas exploitées, qu'elle a été vexée par des reproches concernant certains travaux entrepris par l'ancienne municipalité notamment sur le non fonctionnement de l'alarme de l'école. Elle se dirige vers d'autres projets plus personnels.

Monsieur le Maire répète que chacun a été élu individuellement, qu'il n'y a pas d'opposition au sein du Conseil Municipal et que chacun y a sa place.

Monsieur le Maire soumet au vote du procès-verbal de la réunion du 24 septembre dernier.

Joël Trépiéd se fait le porte-parole d'Annie Leprince et annonce :

- Page 5 : il est stipulé « suite à son retrait de la Commission Jeunesse, elle affirme le manque d'échanges entre les personnes" sans évoquer l'investissement de chacune d'elles au sein de cette commission.
- Page 10 : au sujet du prêt du matériel : elle précise qu'elle demandait de marquer le matériel non pas au nom de la commune mais avec un code d'identification qui permettrait la traçabilité en cas de détériorisation, de perte ou de vol.

Après ces précisions, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le procès-verbal du 24 septembre dernier.

➤ **TRAVAUX PLAGE DES GRANDES DALLES :**

- Syndicat mixte du littoral : participation communale aux travaux de confortement des fondations est de l'épi n°2, de maçonnerie sur le perré à l'ouest de l'épi n°1 et repositionnement de certains enrochements :

Monsieur le Maire informe que, dans l'objectif de gestion durable des ouvrages relevant de sa compétence, le Syndicat mixte du Littoral a fait réaliser, courant octobre dernier, des travaux de confortement des fondations Est de l'épi n°2, de maçonnerie sur le perré à l'ouest de l'épi n°1 et le repositionnement de certains enrochements sur la plage des Grandes Dalles, par l'entreprise Valérian.

Une participation financière est demandée aux communes bénéficiaires de ces travaux lorsque leur montant définitif dépasse 15 000 € HT. Les taux de participation applicables à la commune, conformément à la délibération n°2020-02-08 du 14 février 2020, basés sur le potentiel fiscal, s'établissent de la manière suivante :

* coût des travaux inférieurs à 304 900 € HT:	20 %
* tranche de travaux comprise entre 304 900 et 762 300 € :	15 %
* tranche de travaux supérieure à 762 300 € :	10 %

Compte-tenu du montant prévisionnel de l'opération de 29 062,57 € HT, et de la localisation des travaux effectués sur la plage des Grandes Dalles, située sur la commune et celle de Sassetot-le-Mauconduit, le taux de participation de la commune est de 10 %, soit une participation attendue de 2 906,26 €.

Entendant cet exposé, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte la participation financière communale à hauteur de 2 906,26 €.
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention liant la Commune au Département.

- Décision modificative :

Il est nécessaire de prévoir les crédits pour la réalisation de ces travaux :

c/204131 Subvention d'équipement versée : + 2 910 €

c/2151 Réseau Voirie : - 2 910 €

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte ce transfert de crédit.

➤ **SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE 76 (SDE76) :**

* Projet photovoltaïque sur le toit de l'Eglise

Monsieur le Maire rappelle les faits. Lors de la réunion de juin dernier, le conseil municipal avait décidé d'organiser une consultation de la population au sujet du projet photovoltaïque sur le toit de l'Eglise.

Cette consultation a eu lieu du 15 septembre au 31 octobre dernier. Après dépouillement en commission, réunie le 12 novembre dernier, composée de 2 élus (Maire et Adjoints), de 2 personnes opposées au projet et 2 personnes favorables, le résultat est le suivant :

- 93 bulletins retournés
- 61 « CONTRE »
- 32 « POUR »

Le conseil municipal s'était engagé à suivre l'opinion publique, soit : CONTRE, acte le refus du projet de pose d'équipements photovoltaïques sur le toit de l'Eglise et s'engage à en informer le SDE76, porteur de ce projet.

Joël Trépied regrette que dans le Comm'une info, il n'a pas été fait référence à des tuiles photovoltaïques plutôt que des panneaux. Les tuiles, étant plus discrètes, auraient moins dénaturé le toit de l'Eglise et auraient donc été plus acceptées.

Monsieur le Maire retrace la communication effectuée à ce sujet : 2 articles parus dans la presse dans lesquels il était question de tuiles photovoltaïques. Il a été constaté que seuls 43 bulletins réponse étaient retournés en Mairie avant leur parution, et que pendant le week-end de leur diffusion, 50 bulletins ont été déposés dans la boîte aux lettres.

De plus, depuis Mars 2018, le SDE76 ne parlait que de panneaux photovoltaïques.

Les objections à ce projet sont : la préservation du patrimoine, pas de modernité extérieur sur l'Eglise, risque d'incendie, l'abattage d'un arbre, faible rentabilité de l'installation, aucune garantie sur l'avenir, dévalorisation de l'Eglise.

Le projet est abandonné.

Régis David s'interroge sur les procès-verbaux de mars et d'octobre 2018. Le premier propose cette installation sur des bâtiments communaux et le second sur le toit de l'Eglise. IL s'interroge : entre ces deux dates, à quel moment le Conseil Municipal a choisit le toit de l'Eglise ? Réponse : les bâtiments communaux proposés n'ont pas été retenus par le SDE 76 en raison d'une mauvaise exposition et d'un manque de surface.

* Convention d'adhésion au contrat de maintenance d'éclairage public 2021-2025

Monsieur le Maire informe que le Syndicat Départemental d'Energie propose un service collectif d'entretien de l'éclairage public aux communes adhérentes pour la période allant du 1er décembre 2021 au 30 novembre 2025.

Le SDE76 a confié la réalisation de ce contrat de maintenance à l'entreprise Réseaux Environnement.

Le montant estimatif à budgétiser chaque année pour la maintenance préventive et curative à savoir :

- Pour l'année 2022 : 4 892,59 € TTC + 318,60 € TTC (Travaux préparatoires à la maintenance préventive et curative) soit 5 211,19 € TTC

- de 2023 à 2025 : 4 892,59 € TTC/an

Ces montants sont susceptibles d'évoluer à la hausse comme à la baisse en fonction de l'évolution du patrimoine à entretenir.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- adhère au contrat de maintenance de l'éclairage proposé par le SDE76

- adopte la convention et autorise le Maire à la signer

- inscrira chaque année les dépenses au budget, sur 4 ans

- règlera chaque année au SDE76 une contribution au fonctionnement du service entretien de l'éclairage public de 1 € par foyer lumineux et armoire de commande.

Régis DAVID souligne qu'il ne faut pas hésiter à les solliciter pour toute intervention sur le réseau d'éclairage public.

* Avant-projet Eclairage Public 2021 :

Monsieur le Maire fait part de deux projets éclairage public, le passage en éclairage Leds pour une économie d'environ 70 %, à réaliser par Le SDE76 à savoir :

- Pose de 26 lanternes Leds : Armoire "F" (Rue du Nord - Rue de la Mairie)

L'avant-projet référencé EP-2021-0-76637-M4255, désigné Armoire "F", consiste à la pose de 26 lanternes leds (rue du Nord et une partie de rue de la Mairie).

Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 25 140,37 € TTC pour lequel la commune participera à hauteur de 8 764,17 € TTC.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- adopte ce projet
- inscrit la dépense d'investissement au budget communal de l'année 2021 pour un montant de 8 764,17 € TTC
- demande auprès du SDE76 de programmer ces travaux dès que possible
- autorise Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à ce projet, notamment la Convention correspondante à intervenir ultérieurement.

- Pose de 15 lanternes Leds et création d'armoire "D" avec horloge astronomique

L'avant-projet référencé EP-2021-0-76637-M4253, désigné Armoire "D", consiste à la pose de 15 lanternes leds (rue du Château, rue d'Eletot, rue du Calvaire (devant les galets), rue de la Mairie (de la pharmacie vers Ecombarville).

Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 18 014,72 € TTC pour lequel la commune participera à hauteur de 6 293,31 € TTC.

Jean-Paul Briet s'interroge sur la fiabilité des horloges astronomiques qui nécessitent l'envoi d'un mail pour demander l'intervention de l'entreprise pour un réglage.

Dominique Jayot fait part d'une chute d'une personne dans la rue de la Mairie en raison du manque d'éclairage après minuit, alors que certains quartiers sont illuminés toute la nuit. Il demande à revoir la programmation de l'éclairage public.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- adopte le projet
- inscrit de la dépense d'investissement au budget communal de l'année 2021 pour un montant de 6 293,31 € TTC
- demande auprès du SDE76 de programmer ces travaux dès que possible
- autorise Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à ce projet, notamment la Convention correspondante à intervenir ultérieurement.

- Décision modificative :

Il est nécessaire de prévoir les crédits pour la réalisation de ces 2 projets de travaux :

c/21534 Réseau d'électrification : + 15 100 €

c/2151 Réseau Voirie : - 15 100 €

➤ CIMETIERE : AUTORISATION DE REPRISE DE CONCESSIONS EN ETAT D'ABANDON

Monsieur le Maire tient à remercier Jean-Claude Trépiéd pour cette lourde tâche qu'il a effectuée, et surtout sur la qualité du travail rendu.

Monsieur le Maire rappelle que la démarche entreprise consiste à récupérer les concessions en état d'abandon afin d'y accueillir de nouvelles inhumations. Beaucoup de demandes sont formulées en Mairie pour peu de places encore disponibles. La longue procédure a été engagée et respectée par son prédécesseur. Elle est actuellement terminée.

Ces travaux de reprise de concessions seront réalisés par une entreprise spécialisée pour la dépose des sépultures, le déplacement des os dans un ossuaire... La difficulté reste l'accès du cimetière du Vallon qui aura une incidence importante sur le coût des travaux. Un appel à concurrence sera lancé en 2022. Ces travaux sont subventionnables par le Département.

Il sera nécessaire de respecter les normes actuelles des emplacements et surtout les espacements entre les sépultures.

Joël Trépiéd propose de réaliser ces travaux par parcelles en réfléchissant à un nouvel l'aménagement du cimetière.

Il est rappelé que la reprise de concessions ne concerne que les concessions en état d'abandon. Celles qui sont expirées, peuvent faire l'objet d'un renouvellement par la famille jusqu'à deux ans à partir de la date d'expiration. Au-delà, le terrain redevient propriété de la Commune.

Afin de réfléchir sur l'organisation de ces travaux à venir, Monsieur le Maire propose de constituer une « commission » ou « comité de pilotage » de 6 membres, qui serait composé de 4 élus volontaires et de 2 bénévoles extérieurs à l'équipe municipale.

Se proposent pour siéger au sein de ce comité de pilotage : Véronique Kieffer-Joly, Serge Dujardin, Dominique Jayot, Joël Trépiéd.

Monsieur le Maire sollicite l'aide de Jean-Claude Trépiéd, présent dans l'assistance, qui accepte à titre consultatif.

Une annonce panneau pocket sera effectuée pour solliciter un ou une saint-pierrais(e) d'intégrer ce groupe de travail.

Après avoir entendu lecture du rapport de Monsieur le Maire qui demande de se prononcer sur la reprise par la commune des concessions dans le cimetière communal, concession qui a plus de trente ans d'existence et dont l'état d'abandon a été constaté à deux reprises, à trois ans d'intervalle, dans les conditions prévues par l'article L. 2223-13 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, donnant aux communes la faculté de reprendre les concessions en état d'abandon ;

Considérant que les concessions dont il s'agit ont plus de trente ans d'existence et qu'elles sont bien en état d'abandon, ledit état dûment constaté ;

Considérant que cette situation décèle une violation de l'engagement souscrit par les attributaires desdites concessions, en leur nom et au nom de leurs successeurs, de les maintenir en bon état d'entretien, et qu'elles sont, en outre, nuisibles au bon ordre et à la décence du cimetière ;

Par 1 ABSTENTION (Jean-Claude Lavenu) et 13 voix POUR, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à reprendre au nom de la commune et à remettre en service pour des nouvelles inhumations les concessions sus-indiquées en état d'abandon.

➤ **MISE EN PLACE DE VIDEOPROTECTION : DEMANDE DE SUBVENTION**

Monsieur le Maire explique qu'afin d'assurer la sécurité des bâtiments communaux « mairie », « école », « salle des Pommiers », atelier, bâtiment des associations, parking de la plage et les entrées d'agglomération, des devis ont été demandés auprès de 3 entreprises à savoir SFEE (qui n'a pas répondu), Partner et DGS.

Ce projet avait été porté par la précédente municipalité et a été complété par le Département sureté de la Gendarmerie en octobre dernier.

L'offre technique et financière de l'entreprise DGS a été retenue mais n'est pas finalisée.

Les forces de l'ordre recommandent que des caméras soient également installées aux entrées du village afin d'avoir un contrôle des véhicules entrant et sortant de l'agglomération. Ces installations nécessitent une source d'énergie qui est absente à ces endroits. Cela supposerait que les caméras soient placées sur les poteaux d'éclairage public et qu'elles soient équipées de batterie d'une autonomie de 172h pour prendre le relai en cas de panne et ainsi pouvoir continuer à assurer la sécurité. Ces conditions augmenteront considérablement le coût d'installation de ce dispositif.

Le coût pour l'installation d'équipement sur les bâtiments communaux est estimé à 30 000 € auquel s'ajoute celui pour les entrées du village, soit une dépense comprise entre 45 et 50 000 €.

Ce dispositif est éligible à subvention auprès du Département.

Jean-Claude Lavenu s'étonne que l'entreprise DGS soit retenue, et pas Partner, sans même avoir finalisé son devis. Réponse : l'étude technique complémentaire leur a été transmise.

Monsieur le Maire sursoit cette décision, par manque de devis définitif. Elle sera inscrite à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

➤ **PERSONNEL COMMUNAL : RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL**

Monsieur le Maire rappelle que Nathan Larcher a été recruté, du 4 octobre au 14 novembre, afin de remplacer l'adjoint technique pendant son congé maladie. Il propose de recruter cet agent afin de palier aux éventuelles restrictions médicales telles que l'interdiction de conduire, voire à l'aménagement de poste, qui seront susceptibles d'être imposées à l'agent à sa reprise de travail.

Jean-Claude Lavenu s'étonne du recrutement d'un agent en cette période, ayant moins de travail en hiver.

Monsieur le Maire fait savoir que Nathan Larcher à donner entière satisfaction, qu'il est volontaire et travailleur. Il informe que des travaux de peinture (locaux annexe salle des Pommiers, et annexe Mairie) sont envisagés et que l'aménagement de l'atelier municipal est imminent (transfert du matériel, pose d'étagères, racks...).

Régis David demande que, ce recrutement soit conditionné sur le principe de ne plus confier de travaux aux entreprises extérieures (tailles de haies par les Brigades Vertes). Réponse de Monsieur le Maire : l'embauche n'est pas conditionnée au refus d'externaliser les prestations. Il veut que le village soit propre. L'intervention des Brigades Vertes a coûté 11 000 €, ce qui revient moins cher que de recruter un agent.

Par 13 voix POUR et 1 ABSTENTION (Delphine Leconte), le Conseil Municipal décide de recruter Nathan Larcher, à temps complet, pour une période de 6 mois, à compter du 22 novembre prochain.

➤ **RECENSEMENT DE LA POPULATION : REMUNERATION DES AGENTS RECENSEURS**

Monsieur le Maire rappelle que le recensement de la population sera organisé, par l'INSEE, du 20 janvier au 19 février prochain. Pour ce faire, la commune doit recruter 3 agents recenseurs et fixer leur rémunération.

Véronique Kieffer-Joly, élue responsable du recensement, annonce que 2 agents recenseurs font partie du personnel communal, Coralie Delaborde et Honorine Hervieux, et le troisième a été recruté parmi les saint-pierrais. Il s'agit de Dominique Ambroselli.

Il est préconisé une rémunération à la vacation et proposé de fixer à 1,80 € le bulletin individuel et à 1,20 € la feuille de logement

Les agents recenseurs devront suivre deux demi-journées de formations. Ils seront rémunérés par la commune de leur présence à ces journées de formations, si elles ont lieu en dehors de leur temps de travail, ainsi que les frais de transport liés aux réunions et à l'enquête.

A l'unanimité, le Conseil Municipal fixe la rémunération des agents recenseurs à la vacation : 1,80 € le bulletin individuel et à 1,20 € la feuille de logement.

➤ **CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN BIEN IMMOBILIER COMMUNAL A LA MAISON DES CROYANCES**

Véronique Kieffer-Joly, Vice-Présidente de la Commission « Associations », souhaite qu'une réunion soit programmée avec les membres de l'Association des Croyances afin de présenter le bilan de l'année 2021 et les objectifs 2022.

La convention de mise à disposition de l'ancien presbytère à la Maison des Croyances arrive à son terme au 31 décembre prochain.

La mise à disposition du bâtiment communal est reconduite tacitement.

➤ **QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire informe :

- le rapport d'observations définitives relatif à la gestion de la communauté d'agglomération de Fécamp Caux Littoral, rédigé par la Chambre Régionale des Comptes

La situation financière de l'Agglomération Fécamp Caux Littoral est alarmante et inquiétante pour nos communes qui en font partie. La Cour Régionale des Comptes recommande notamment un ajustement dans la gestion globale des services. Les gestions de la piscine, du transport, de la petite enfance et la santé sont déficitaires ainsi que dans la gestion du personnel (mutualisation du poste de Directeur Général des Services et de Ressources Humaines de la ville de Fécamp avec l'Agglomération).

Deux solutions pourraient être envisagées par les services de l'Etat, si la situation devenait critique d'ici 2 ans :

- Soit la mise sous tutelle de l'Agglomération, ce qui impliquerait une augmentation de la fiscalité
- Ou le regroupement avec une autre Agglomération, qui risque d'être refusé en raison du déficit apporté

- l'élaboration d'un nouveau plan de circulation dans la commune

Afin de casser la vitesse, il est proposé d'implanter un stop rue d'Eletot (au carrefour de la rue du Château, dans le sens Eletot/St-Pierre) et un stop rue du Château (au niveau du Calvaire, dans le sens remontée de la plage). De même, qu'il est prévu la pose de 3 radars pédagogiques à chaque entrée de village et la mise en sens unique de la rue de l'Eglise (dans le sens rue de la Mairie/rue des Falaises) .

La première étape du nouveau plan de circulation est de renforcer la signalisation verticale sur les points de priorité.

Il sera envisagé, par la suite, la mise en place d'un stop à la sortie de St-Pierre vers les Grandes Dalles, au niveau du Calvaire, la mise en sens unique de la rue de la Poste (dans le sens rue du Musée/rue de la Mairie) après concertation avec les riverains.

Quant aux problèmes de non respect du sens interdit, rue du Musée, aux entrées et sorties de classes, il est suggéré de mettre cette portion de route en sens unique (dans le sens rue du Clos/rue de l'Harmonie). Réponse : suggestion refusée en raison de la circulation de poids lourds.

Véronique Kieffer-Joly s'inquiète de la vitesse excessive dans la Côte du Vauchel malgré le manque de visibilité. Elle demande que la circulation dans cette Côte du Vauchel fasse partie du nouveau plan de circulation.

Régis David propose que la limitation de vitesse, sur l'ensemble du village, soit réglementée à 30 km/h.

Monsieur le Maire soumet au vote la proposition d'aménagement du plan de circulation à savoir la pose de stop, l'implantation des radars pédagogiques et la mise en sens unique de la rue de l'Eglise. Par 1 ABSTENTION (Dominique Jayot) et 13 POUR, le projet est accepté.

- projet d'aménagement d'aire de jeux à la plage des Grandes Dalles

Monsieur le Maire rappelle que l'Agglomération de Fécamp doit rétrocéder à la Commune l'espace jeux et le terrain de pétanque sis aux Grandes Dalles. Lors d'une réunion avec la Commune de Sassetot-le-Mauconduit, il a été décidé de co-gérer ces espaces. Chaque commune participera financièrement à l'achat de jeux pour l'été prochain, à l'entretien et au contrôle annuel de ces jeux. Les dépenses seront prises en charge pour moitié par les 2 communes.

Une convention sera signée par les 2 communes pour acter le fonctionnement de ces 2 espaces. La commune de Saint-Pierre-en-Port gèrera le dossier d'achat des jeux et sollicitera une subvention auprès des organismes d'état, et également auprès de l'Agglomération de Fécamp.

Les jeux ont été retirés par les services de l'Agglomération de Fécamp, qui avait la compétence "Gestion des plages", en raison de vissees rouillées et de sol inadapté, et déposés en déchetterie sans que les communes, propriétaire de ces équipements, n'en soient prévenues.

Calendrier des manifestations :

- le jeudi 16 décembre : repas de Noël de la cantine, salle des Pommiers, offert à tous les écoliers et accompagnants
- le vendredi 17 décembre : le spectacle de Noël, distribution des jouets offerts par la Municipalité et goûter offert par l'association "Culture et Loisirs Saint-Pierrais"
- distribution de colis de Noël offerts aux Aînés

- le 23 décembre, à partir de 18 h, cour de la Mairie : passage du Père Noël et distribution des confiseries aux enfants.
- les voeux de la Municipalité sont fixés au vendredi 14 janvier, à 18 heures 30, salle des Pommiers.

L'ordre du jour étant épuisé, un tour de table est effectué afin de recueillir les observations de chacun :

Régis David informe être relancé par l'entreprise Dutot de Toussaint pour la commande de sapins de Noël. Réponse : les sapins ont été commandés y compris celui de la cour de la Mairie. Pour l'an prochain, il est envisagé de décorer celui qui se trouve dans le jardin de la Mairie, ce qui nécessitera l'abattage du bouleau qui se trouve devant.

Joël Trépied :

- évoque les travaux :
 - de l'atelier municipal et de l'espace associatif. Une réunion fructueuse a eu lieu entre l'architecte et les entreprises. Les lots ont été réceptionnés avec réserves, les entreprises ont 15 jours pour réaliser les travaux et ainsi lever les réserves.
 - Du traitement de la mérule à l'Eglise : le couvreur doit intervenir très prochainement, suivi du charpentier et du staffeur.
- Rappelle que l'Association « Le Chaudron » organise une soirée « Chants de Marins » le mercredi 24 novembre, salle des Pommiers. Il y a actuellement 45 personnes inscrites auxquelles s'ajoutent les chanteurs et les bénévoles, soit environ 65 personnes.

La séance est levée à 21 heures 40.

Le Secrétaire de séance,

D. JAYOT

Le Maire,



E. FAVEY